

Info Cultures maraîchères

30/2026

2 septembre 2026

Prochaine édition le 09.09.2026

Table des matières

Bulletin PV Cultures maraîchères 1

Bulletin PV Cultures maraîchères



Photos 1+2: La grêle de vendredi dernier a laissé de profonds impacts sur les salades iceberg, comme en témoigne ce feuillage déchiqueté sur la photo de gauche. Les cultures touchées à un tel niveau devraient être enfouies au plus tôt. Quant à celles qui montrent des dégâts de grêle plus modérés (tels ces brocolis, à droite), elles doivent être protégées par un traitement contre de potentielles infections par des pathogènes opportunistes, comme *Botrytis* sp. et *Alternaria* sp., ainsi que des bactéries (photos: Adrian Meuwly, Grangeneuve, Posieux).



Photo 3: Momies de pucerons cendrés du chou (*Brevicoryne brassicae*) parasités sur une feuille de chou frisé. En ce moment, l'intensité des attaques de pucerons varie fortement selon les sites. Il est recommandé de contrôler les cultures (photo: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 4: On observe actuellement dans les cultures de haricots nains une augmentation des attaques de punaises pentatomides, comme ici la punaise verte ponctuée (*Nezara viridula*), ainsi que la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*). Dans les zones menacées, il faut aussi s'attendre à une colonisation des tunnels (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 5: En cultures de tomates, surveillez dorénavant la présence de galeries sous-laminaires récentes. Si elles sont de forme irrégulière et un peu plus larges que les galeries serpentiformes des mouches mineuses, il s'agit de dégâts de chenilles de la teigne de la tomate (*Tuta absoluta*) (photo: Agroscope).





Photo 6: De telles perforations dans le cœur des choux de Chine sont souvent le fait de chenilles de noctuelles (photo: Agroscope).



Photo 7: Il a fallu effeuiller presque entièrement ce chou de Chine pour dénicher, en son cœur, une grosse chenille de noctuelle du chou (*Mamestra brassicae*) (photo: Agroscope).



Photo 8: Individus ailés et aptères du puceron de la laitue dans le cœur d'une salade pommée (photo: Agroscope).

Nouvelles infestations de chenilles sur les brassicacées

Un vol d'invasion de noctuelles du chou (*Mamestra brassicae*) est apparu sur le Plateau voici trois semaines à peu près. À ses débuts, l'attaque est passée inaperçue dans une parcelle de choux de Chine. Actuellement, les chenilles sont proches de la maturité, après avoir constellé de perforations les feuilles et le cœur des plantes. On a constaté d'autre part de nouvelles pontes de piérides (*Pieris* spp.) sur diverses espèces de choux. Seule une surveillance régulière des cultures aide à repérer à temps de telles attaques et à réagir en conséquence.

Contre **les chenilles des noctuelles aériennes (défoliatrices), des piérides et de la teigne des crucifères**, dans les cultures de choux-fleurs en plein champs, on peut utiliser les produits sélectifs suivants, ménageant les auxiliaires : XenTari WG, Agree WP (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*, **BiO**, délai d'attente 1 semaine) et Wormox (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, **BiO**, délai d'attente 2 jours). De plus, on peut utiliser BIOHOP DelFIN et Delfin (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, **BiO**) contre les chenilles en cultures de choux-fleurs avec un délai d'attente d'une semaine. Enfin, les produits suivants sont aussi homologués sur les choux-fleurs: benzoate d'émamectine (divers produits) et spinosad (divers produits, **BiO**), avec un délai d'attente d'une semaine ; ainsi que divers pyréthroides avec un délai d'attente de 2 semaines (attention aux PER: autorisation spéciale). Contre **les chenilles des piérides, de la teigne des crucifères et de la noctuelle du chou** est homologué : Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, **BiO**, délai d'attente : 1 semaine). Contre **les chenilles des piérides**, on peut également utiliser, en cultures de choux-fleurs, la substance active pyréthrine + huile de paraffine (BIOHOP DelTRIN, **BiO**) et pyréthrine + huile de sésame raffinée (BIOHOP DelTRIN forte, Parexan N, Piretro MAAG, **BiO**), avec un délai d'attente de 3 jours.

Nouveau vol d'invasion du puceron de la laitue

Lors du contrôle des cultures de lundi, nous avons observé dans des parcelles de salades de la région Argovie-Zürich un nouveau vol d'infestation ainsi que le développement de jeunes colonies du puceron de la laitue (*Nasonovia ribisnigri*). La présence de ces pucerons touchait à peu près un quart des têtes de salades examinées. Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Contre les pucerons en cultures de **salades lactuca de plein champ**, il est recommandé d'utiliser, au cours de la première moitié de la culture, des produits ménageant les auxiliaires, tels azadirachtine A (divers produits, **BiO**; délai d'attente 1 semaine). Durant la phase de forte croissance des plantes et jusqu'à la pomaison, on obtiendra une meilleure protection avec la substance systémique spirotétramate (Movento SC, délai d'attente 2 semaines, délai d'utilisation : 30.06.2027). En plus, sont autorisés contre les pucerons en cultures de salades lactuca: lambda-cyhalothrine (divers produits, attention aux PER: autorisation spéciale, délai d'attente 1 semaine), pyréthrine + huile de paraffine (BIOHOP DelTRIN, **BiO**, délai d'attente 3 jours) ou pyréthrine + huile de sésame (divers produits, **BiO**, délai d'attente 3 jours). Contre les pucerons en culture maraîchère en général on peut utiliser: extrait de quassia (Quassan, **BiO**, délai d'attente 3 jours), et le « savon » à base d'acides gras (Oleate 20, **BiO**), le délai d'attente est de 1 semaine. Sont aussi autorisés les acides gras: BIOHOP DelMON, Lotiq, Natural, Neudosan Neu, Siva 50, Vesol Pro et Vista (**BiO**).



Photo 9: On a constaté des attaques de noctuelles de la tomate sur maïs sucré (photo: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 10: Les tomates sont évidemment particulièrement menacées par les attaques de cette noctuelle (photo du 31 août 2026 par Silvano Ortell, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona).

Expansion du vol et aggravation des dégâts de la noctuelle de la tomate

Le vol d'invasion de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*) s'est encore renforcé à la faveur des vents du sud ayant soufflé la semaine passée. Dans plusieurs sites de notre réseau de pièges, les captures ont atteint des effectifs de 7 à 10 papillons par piège et par semaine. On a également enregistré des captures fortuites de noctuelles de la tomate dans des pièges destinés à la capture d'autres ravageurs, ce qui souligne l'intensification de l'activité de vol. Outre des dégâts causés aux haricots nains, on signale aussi des dommages dans des cultures de maïs sucré, et bien sûr de tomates (photos 9 et 10).

Pour lutter contre les chenilles de noctuelles (défoliatrices) en cultures de **maïs doux** de plein champ, on peut utiliser XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*, **BiO**) avec un délai d'attente de trois jours. Contre les chenilles défoliatrices sont autorisés: BIOHOP DelFIN, Delfin, Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; délai d'attente: 3 jours, **BiO**). Un traitement aux pyréthrinoides est possible avec un délai d'attente de deux semaines contre les vers gris (attention aux PER: autorisation spéciale). Pour lutter spécifiquement contre les chenilles de la noctuelle de la tomate en cultures de maïs doux, un nucléopolyhérovirus spécifique (Helicovex, **BiO**) est autorisé provisoirement, jusqu'au 30 novembre 2026 avec un délai d'attente d'une semaine.

Pour lutter contre les chenilles de noctuelles (défoliatrices) et d'autres types de chenilles défoliatrices dans les cultures **d'aubergines, de poivrons et de tomates** sous serre, on peut utiliser, en respectant un délai d'attente de 3 jours, *Bacillus thuringiensis* var. *aizawai* (XenTari WG, **BiO**), *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Dipel DF, **BiO**) ou spinosad (divers produits, **BiO**). Dans les cultures d'aubergines, de poivrons et de tomates le délai d'attente est de 2 jours pour le *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Wormox, **BiO**).

Pour lutter spécifiquement contre les chenilles de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*), on peut utiliser en cultures de **tomates** un nucléopolyhérovirus (Helicovex, **BiO**), avec un délai d'attente de 3 jours sous abris. Tenez compte des charges imposées.

Vous trouverez des conseils de lutte pour les cultures de **haricots nains et de salades** dans l'Info cultures maraîchères 29/2026 à la page 3. De plus, est autorisé provisoirement jusqu'au 30 novembre 2026 contre la noctuelle de la tomate en cultures de **salades (Asteraceae)**, le nucléopolyhérovirus de la noctuelle de la tomate (Helicovex, **BiO**), avec un délai d'attente d'une semaine.



Photo 11: Signe typique du développement de l'acariose bronzée sur les tomates, l'activité des acariens responsables se traduit par un brunissement cuivré du feuillage, des pédoncules et des tiges (photo: Agroscope).

Apparition de l'acariose bronzée sur les tomates

En plus des fortes infestations de tétranyques tisserands (*Tetranychus urticae*), on signale maintenant une première attaque de l'acarien *Aculops lycopersici*, responsable de l'acariose bronzée. L'infestation se remarque habituellement à la teinte brun rouille qui touche les tiges des plantes, alors qu'il est impossible de distinguer à l'œil nu les acariens eux-mêmes, qui sont beiges et longs de 0.2 mm.

Pour lutter contre les acariens de l'acariose bronzée, sont autorisées dans les cultures de tomates sous abris les substances fenpyroximate (Kiron, Spomil) et spirotétramate (Movento SC, délai d'utilisation : 30.06.2027). Le délai d'attente est de 3 jours pour les deux substances actives. De plus, le soufre (Netzschwefel/soufre mouillable Stulln, **BiO**, efficacité partielle) est autorisé contre l'acariose bronzée en cultures de tomates sous abris, également avec un délai d'attente de 3 jours.



Photo 12: Une forte attaque de cladosporiose se caractérise par le développement rapide d'un duvet de sporanges brun qui, comme dans cette culture de tomates, peut même toucher la face supérieure des feuilles (photo du 31 août 2026 par Agroscope).

Surveillez maintenant l'apparition des taches foliaires de la cladosporiose dans les cultures de tomates

Le début de l'automne est caractérisé par un raccourcissement notable des jours, avec une chute marquée de la température de l'air au cours des nuits. Dans les cultures de tomates en tunnels au feuillage dense, l'humidité de l'air peut rapidement augmenter aux premières heures de la matinée. Cette situation favorise l'expansion de la cladosporiose (*Fulvia fulva*, synonyme *Cladosporium fulvum*), dont les infections avaient quelque peu reculé au cours de cet été particulièrement chaud. Il est donc nécessaire de prévenir, autant qu'il est possible, toute formation de rosée. D'une façon générale, il faut veiller à un bon brassage d'air dans les serres et les tunnels, et éclaircir le feuillage lorsqu'il est trop dense. Il est vivement recommandé de procéder à des contrôles réguliers, particulièrement sur les cultivars connus comme sensibles et conduits sous tunnel !

Pour lutter contre la cladosporiose sur tomates sous abri, sont autorisés avec un délai d'attente de 3 jours: azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top) ou cyflufenamide + difénoconazole (Cidely Top); et avec un délai d'attente de 2 semaines: boscalid + pyraclostrobine (Signum, temporairement autorisé jusqu'au 30 novembre 2026).

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html> .

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Zacharias Ulbrich & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein (TG) Vincent Günther, Châteauneuf, Sion (VS) Gaëtan Jaccard, OTM, Morges (VD) Martin Keller, Esther Mulser, Micaela Jenni & Carolin Luginbühl, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Adrian Meuwly & Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR) Lukas Müller & Flemming Burri, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier, Judit Bugelnig, Henrik Küng & Marusca Schatt, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI) Jan Siegenthaler, Simon Fuchs & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Stève Breitenmoser & Matthias Lutz, Agroscope
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL)
Photos:	photos 1+2: A. Meuwly, Grangeneuve, Posieux; photos 3+9: D. Bachmann, Strickhof, Winterthur; photo 4: B. Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein; photos 5-7, 11+12: C. Sauer (Agroscope); photo 8: R. Total (Agroscope); photo 10: Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zürich, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.